

RETROUVEZ
TOUS VOS CONTACTS
EN DÉLÉGATION
SUR CNFPT.FR



FORMATIONS POUR LES SERVICES D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SIS)

CAPITAL SANTÉ : ENCADREMENT
DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (EAP)

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232
75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 04 42 52 28 94 - NATHALIE.GRISON@CNFPT.FR - WWW.CNFPT.FR

RENFORCER

LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE PRÉSERVATION DU CAPITAL SANTÉ DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS,

VISER LE PROGRÈS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Responsabilisation, autonomie et accessibilité sont les trois objectifs visés par les formations EAP de niveaux 1-2-3, dispensées par le CNFPT avec agrément de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

L'objectif est le développement du capital santé du sapeur-pompier à travers une politique de santé, sécurité. Cela passe par le lien entre l'encadrement des activités physiques, le service de santé et secours médical et les acteurs de l'hygiène et la sécurité du SIS.

- Vous souhaitez intégrer l'encadrement des activités physiques dans la politique santé, sécurité et qualité de vie en service. Vous souhaitez agir sur la première source d'accidents de service en transformant la pratique sportive en parcours santé préservant la capacité opérationnelle du sapeur-pompier.
- Vous souhaitez constituer une équipe d'experts pour faire évoluer les pratiques, faire face aux évolutions sociétales et intégrer les contraintes opérationnelles.

DÉCOUVREZ L'OFFRE DE FORMATION ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (EAP)

1. OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES – EAP 1

Formation dispensée par le CNFPT, avec autorisation de la DGSCGC

- **Durée :** 1 semaine (40 heures incluant des temps de travail en intersession)
- **Objectifs :**
 - développer les compétences en animation ;
 - évaluer les indicateurs de la condition physique (ICP), sous l'autorité et en présence du chef de garde.
- **Public :** sapeurs-pompiers souhaitant intégrer la spécialité
- **Pré requis :** aptitude à toute mission opérationnelle

2. ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES – EAP 2

Formation dispensée par le CNFPT, avec agrément de la DGSCGC

- **Durée :** 2 semaines (80 heures incluant des temps de travail en intersession)
- **Objectifs :**
 - appliquer la politique départementale des activités physiques en lien avec le conseiller (EAP3) ;
 - mettre en œuvre le programme de santé et sécurité par l'activité physique.
- **Public :** sapeurs-pompiers désignés pour participer à la gestion des EAP au sein d'un SIS
- **Pré requis :** EAP 1, modules arbitrage, PRAP et JSP

3. CONSEILLER DES ACTIVITÉS PHYSIQUES – EAP 3

Formation dispensée par le CNFPT, avec habilitation de la DGSCGC

- **Durée :** 80 heures réalisées en 3 temps répartis sur 3 mois avec important travail personnel à effectuer en intersession
- **Objectifs :**
 - encadrer et coordonner la spécialité d'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers ;
 - participer à l'élaboration de la politique départementale de l'activité physique.
- **Public :** sapeurs-pompiers désignés pour piloter la politique départementale de l'activité physique
- **Pré requis :** EAP 2

INSCRIVEZ-VOUS À L'UN DES 3 NIVEAUX D'ENCADREMENT